BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 588

35 – ILLE-ET-VILAINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

Ventes et cessions

513 805 267 RCS Rennes.
SOLUTION FLC.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 37500.00 EUR.
Adresse : Rue Joseph-Marie Jacquard, ZA Ecopôle de la Fourerie, 35530 Noyal-sur-Vilaine.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : SOLUTION FLC société par actions simplifiée au capital de 37 500 euros, Siège social : ZA Ecopole de la Fourerie - Rue Joseph Marie Jacquard 35530 NOYAL-SUR-VILAINE 513 805 267 RCS RENNES OUEST UTILITAIRES Société par actions simplifée au capital de 150 000 euros, Siège social : route de Poitiers – ZI la Paix – 85290 SAINT-LAURENT-SUR-SEVRE 323 375 303 RCS LA ROCHE-SUR-YON AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE OUEST UTILITAIRES SAS PAR SOLUTION FLC SAS Suivant acte sous seing privé en date du 28 avril 2025, les sociétés ci-dessus ont établi un projet de fusion simplifiée par voie d'absorption, par la société SOLUTION FLC SAS, de la société OUEST UTILITAIRES SAS qui ferait apport de la totalité de son actif évalué à 5 884 856,79 euros moyennant la prise en charge de son passif évalué à 1 143 561,57 euros, soit un apport net d'un montant de 4 741 295,22 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société GROUPE KERTRUCKS FINANCE, société par actions simplifiée au capital de 3 299 175 euros, sont le siège social est situé 1 rue du Champ Martin – 35131 CHARTRES-DE-BRETAGNE, immatriculée sous le numéro 485 312 441 RCS RENNES, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, aucun échange de titres et aucune prime de fusion. La fusion sera réalisée avec un effet rétroactif au 1er janvier 2025, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes opérations actives et passives, effectuées par la société OUEST UTILITAIRES SAS depuis le 1er janvier 2025 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société SOLUTION FLC SAS. Conformément à l'article L.236-6 du Code de Commerce, le projet de fusion a été déposé aux Greffes des Tribunaux de commerce de RENNES et de la ROCHE-SUR-YON, au nom des deux sociétés, respectivement les 30 avril et 14 mai 2025. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L.236-14 et L.236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la parution du présent avis. Pour avis. SOLUTION FLC SAS PrésidenceOUEST UTILITAIRES SAS Présidence.